Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac ST2S, veuillez visiter :
bacst2s.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC ST2S • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Bac ST2S

Sciences et techniques sanitaires et sociales

Session 2024 • Code sujet : **24-2SST2SME3** • Durée : **3 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Mobilisation des connaissances : démocratie sanitaire** (1 question) — **Page 3**

2. **Développement s’appuyant sur un dossier documentaire : les déserts médicaux** (2 questions) — **Page 4**

3. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2024/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2024 - 1-Sujet.pdf

1. Mobilisation des connaissances : démocratie sanitaire

Cette partie évalue les connaissances relatives à la démocratie sanitaire et à l'élaboration des politiques de santé. Le candidat doit expliquer l'intérêt de la démocratie sanitaire dans ce processus.

Question. Expliquer l'intérêt de la démocratie sanitaire dans l'élaboration d'une politique de santé.

La démocratie sanitaire associe les usagers, les patients, leurs représentants, les professionnels et les pouvoirs publics aux décisions de santé. La concertation fait remonter les besoins et l'expérience vécue des populations, ce qui permet d'élaborer des politiques mieux adaptées aux réalités du terrain et plus équitables. Elle renforce aussi la légitimité des décisions, la confiance envers le système de santé et l'adhésion aux mesures proposées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Elle rend les politiques de santé plus adaptées et légitimes en associant les usagers et les acteurs concernés à leur élaboration.

2. Développement s’appuyant sur un dossier documentaire : les déserts médicaux

Le dossier présente les inégalités territoriales d’accès aux soins et les conséquences de la pénurie de médecins, notamment les délais d’attente, les difficultés de suivi et le renoncement aux soins. Il expose aussi des réponses publiques et territoriales, dont les centres de santé, la téléconsultation et la stratégie Ma santé 2022.

Question 1. Justifier que la pénurie de médecins sur un territoire provoque une inégalité d’accès aux soins.

La pénurie réduit l’offre médicale et crée des écarts selon le territoire. En 2021, le Centre-Val de Loire comptait 107 généralistes pour 100 000 habitants, et 30,2 % de la population vivait dans un désert médical. Moins de médecins signifie davantage de patients par praticien, des délais plus longs et des difficultés à trouver un médecin traitant.

- Les habitants parcourent de plus grandes distances, avec des frais de transport supplémentaires.
- Les délais peuvent atteindre 80 jours pour un ophtalmologue ou six mois selon le rapport sénatorial.
- Ces obstacles touchent particulièrement les personnes précaires et favorisent le renoncement aux soins ; 1,6 million de personnes y renoncent chaque année.

L’accès dépend ainsi à la fois du lieu de résidence et des ressources.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La pénurie médicale creuse les inégalités territoriales et sociales : délais, déplacements et renoncement aux soins touchent davantage les populations défavorisées.

Question 2. Montrer comment le système de santé lutte contre les déserts médicaux.

La stratégie « Ma santé 2022 » mobilise les acteurs locaux et propose des réponses adaptées aux territoires. Elle vise à augmenter l’offre, attirer les professionnels dans les zones sous-dotées et faciliter l’accès aux soins.

1. Former davantage de médecins, développer les stages de médecine générale, les bourses en contrepartie d’une installation et les aides à l’installation.
2. Créer ou soutenir des maisons et centres de santé, regrouper les professionnels et partager des postes entre ville et hôpital. À Adour-Madiran, la collectivité propose un exercice salarié ou libéral et prend en charge le secrétariat.
3. Déployer la téléconsultation remboursée, les assistants médicaux et la délégation de tâches ; le renfort de médecins retraités et l’exercice sur plusieurs sites contribuent aussi à améliorer l’offre.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> La lutte associe formation et aides à l’installation, structures de proximité, nouvelles formes d’exercice, télémédecine et partage des tâches.

SYNTHÈSE DE L'ÉPREUVE & RÉFÉRENTIEL • BAC ST2S

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2024)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve de sciences et techniques sanitaires et sociales du baccalauréat technologique, session 2024, porte le code 24-2SST2SME3 et dure trois heures, avec un coefficient 16. Elle comprend une question de connaissances sur la démocratie sanitaire et un développement documentaire sur les déserts médicaux. Elle évalue l'explication des enjeux, l'analyse des inégalités territoriales et la mobilisation argumentée des réponses du système de santé.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- La désertification médicale a une dimension spatiale, liée à la densité des professionnels, et une dimension temporelle, liée au nombre de patients par médecin.
- L'éloignement, les coûts de transport et les délais d'attente favorisent le renoncement aux soins, surtout parmi les personnes précaires.
- Les réponses aux déserts médicaux comprennent les centres de santé, la téléconsultation, les incitations à l'installation et le renforcement des formations.
- La démocratie sanitaire associe les usagers et les acteurs concernés aux décisions et à l'élaboration des politiques de santé.

Points de vigilance & attentes du jury

- Reliez les données du dossier à une explication de leurs conséquences sur l'accès aux soins.
- Distinguez les inégalités dues à la répartition géographique de celles liées aux délais et aux capacités de suivi.
- Présentez plusieurs réponses aux déserts médicaux et illustrez-les à l'aide des annexes.
- Structurez chaque développement avec des arguments justifiés par des informations précises du dossier.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment justifier le lien entre pénurie médicale et inégalité d'accès aux soins ?

Reliez la faible densité de médecins aux déplacements plus longs, aux coûts supplémentaires, aux délais d'attente et à l'absence de médecin traitant. Expliquez que ces obstacles retardent la prise en charge ou conduisent au renoncement aux soins.

Q : Quels types de mesures distinguer pour présenter la lutte contre les déserts médicaux ?

Présentez les mesures d'organisation et d'attractivité, comme les centres de santé, les aides à l'installation et les formes d'exercice pluriprofessionnelles. Ajoutez les leviers de téléconsultation, de délégation de tâches et de formation.

Q : Comment organiser les trois heures de l'épreuve en tenant compte du barème ?

La partie 1 vaut 6 points et la partie 2 vaut 14 points, répartis en deux questions de 7 points. Consacrez davantage de temps au développement documentaire et gardez quelques minutes pour relire l'ensemble de vos réponses.

Q : Qu'attend le jury dans les réponses fondées sur le dossier documentaire ?

Le jury attend des réponses structurées qui expliquent les mécanismes et s'appuient sur des données ou exemples pertinents des annexes. Distinguez les faits cités de leur interprétation et répondez précisément à chaque consigne.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacst2s.fr/assets/annales/bac-st2s/Sciences et techniques sanitaires et sociales/2024/Bac ST2S - Sciences et techniques sanitaires et sociales - Session 2024 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac ST2S : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.